

## Compte-rendu

### Table ronde n°2

#### Les interrogations des chercheurs et des administrations se rencontrent-elles dans nos revues ?

Ce mardi 3 avril, la *Revue française des affaires sociales* réunissait acteurs de la recherche et des administrations autour de sa 2<sup>em</sup> table ronde prévue dans le cadre du séminaire « Publication de travaux de recherche et action publique ». Si la première séance était consacrée aux cadres multiples de la politique publique du handicap et du vieillissement, celle-ci interrogeait les besoins des administrations et des chercheurs et leur prise en considération au sein d'un appel à contribution, pour *in fine* aider à la décision publique - une préoccupation commune aux programmes de recherche lancés par la CNSA, la MiRe et l'IRESF depuis 2007 dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie.

Comme rappelé en ouverture par Jean-Marc Aubert, directeur de la DREES, le rôle de médiation joué par la RFAS entre la recherche et la décision publique est essentiel alors même que la conduite des politiques publiques fait l'objet d'une attention persistante (volonté d'étayer la décision). Jean-Luc Outin (DREES) a ensuite tiré le bilan de la première séance. Il a rappelé la complexité des catégories utilisées pour appréhender les questions de handicap et de dépendance. L'évolution d'une conception médicale vers une conception sociale de ces notions permet d'éclairer les interactions entre les personnes, leurs milieux environnants et la société dans son ensemble. La référence à des principes d'intervention tels que l'inclusion ou l'autonomie constitue des enjeux à la fois pour l'action publique et pour l'analyse. Hélène Trouvé (CNAV) a par ailleurs présenté l'appel à contribution de *Gérontologie et société* sur « Le vieillissement des personnes en situation de handicap : expériences plurielles à la lumière d'enjeux politiques et de santé », coordonné par Muriel Delporte (CREAI Hauts-de-France et Université de Lille SHS, CeRIES) et Aline Chamahian (Université de Lille SHS, CeRIES) dont le texte est en [ligne](#) et pour lequel les propositions doivent être envoyées avant le 11 juin prochain.

Valérie Ulrich (DREES), qui préside cette table ronde avec Julie Micheau (CNSA), a introduit le sujet en présentant les différentes étapes d'un appel à recherche, de l'expression des besoins jusqu'à la mobilisation des résultats, ainsi que les difficultés inhérentes à ce processus. D'abord, les administrations doivent identifier et formuler les besoins de connaissance, définir le type de recherche envisagée, s'assurer de leur compréhension et préserver, autant que possible, l'autonomie des chercheurs. Puis, elles s'interrogent sur la manière de transformer les résultats attendus en connaissances utiles pour guider les politiques publiques et ensuite ces résultats sont présentés dans des conférences ou publiés dans des revues spécialisées. En dépit de son importance, cette activité de valorisation n'est généralement pas conjointe entre l'administration et le chercheur. En cause, la différence de temporalité entre le monde de la décision publique, nécessitant de la réactivité, et celui de la recherche, nécessitant de la réflexion. Pour fluidifier les processus d'appel à recherche, Valérie Ulrich

propose d'associer les commanditaires à l'intégralité du processus de production et d'inclure le transfert des connaissances dans le projet de recherche comme une composante à part entière.

Yara Makdessi (CNIS) est ensuite intervenue. Dans un premier temps, elle s'est étonnée de la faible proportion d'articles exploitant des données d'enquêtes statistiques (DREES, INSEE) pour le dossier du numéro 2016-4 sur « Handicap, âge dépendance : Quelles populations ? », questionnant de fait la visibilité des sources et les stratégies de publication des chercheurs. Dans un second temps, elle a exposé les différentes façons pour ces derniers d'accéder à de la statistique publique : via Quetelet, via leur propre récolte ou en étant intégrés à un projet d'enquête publique. Sur ce point, les modes de coopération entre administrations et chercheurs sont variés. Ils prennent forme aussi bien dans le financement de projets par les administrations, dans la réalisation de post-enquêtes qualitatives par les chercheurs, que dans la tenue de séminaires. Enfin, Yara Makdessi a décrit le Conseil national de l'information statistique et ses activités comme étant celles d'une instance de concertation et de recueil de la demande sociale, concluant que la grande variété des sources statistiques pâtissait d'un manque de visibilité et d'agrégation. La DREES pourrait légitimement participer à la cartographie des données dans le champ de la dépendance et de la perte d'autonomie.

Delphine Roy (DREES) a ensuite présenté le rôle d'un service statistique ministériel (SSM), dont les fonctions (production, exploitation et mise à disposition de données), s'inscrivent dans un objectif d'information générale et d'aide à la décision publique. En prenant appui sur trois enquêtes, CARE, PHEDRE et Handicap-Santé, elle montre comment, sous contrainte budgétaire et méthodologique, les SSM conjuguent les demandes des administrations avec celles des chercheurs : des groupes de conception réunissent producteurs et utilisateurs de la recherche en amont en vue d'arbitrer les exigences de chacun. L'idée étant d'intégrer les premiers utilisateurs à l'élaboration de l'enquête. Delphine Roy rejoint ensuite les propos de Valerie Ulrich en constatant que le temps long des conduites d'enquête se heurte au temps court de la demande politique. Or, les enquêtes les plus pertinentes pour guider la décision ne sont pas celles qui répondent aux préoccupations contemporaines des administrations, mais au contraire celles qui possèdent « une vie longue » grâce à un champ d'étude élargi, à l'instar de l'enquête Handicap-Santé. Le rôle du SSM dans la réponse à la demande politique est ainsi de reformuler la question, de s'appuyer sur des données plus riches que la question initiale et de permettre la diversité des travaux de fond.

Cette première phase d'intervention, sur la statistique publique, s'est conclue par une séance de questions-réponses menée par Julie Micheau. L'audience a pu s'interroger sur l'existence d'un inventaire regroupant les différentes enquêtes, confirmant l'enjeu de leur visibilité et de leur synthèse. Puis, les participants ont questionné l'existence d'une temporalité intermédiaire de la recherche. Pour Delphine Roy, la création d'outils d'évaluation des politiques au moment de la conception des enquêtes permet en partie d'articuler le temps long de la recherche avec le temps court de la décision publique.

La séance s'est poursuivie du point de vue institutionnel, avec Chantal Erault (DGCS) qui a interrogé la mobilisation des connaissances dans la prise de décision. Elle fait remarquer que les recherches manquent de transversalité et ne dépassent pas suffisamment les différences apparentes des politiques publiques en dépit de leurs points communs. Par exemple, les trajectoires individuelles des politiques du handicap et du vieillissement sont étudiées dans leurs spécificités sans considérer leurs similitudes, comme le rôle des aidants. Ensuite, elle questionne la mobilisation des données dans ses

différentes dimensions. D'abord, l'importance des expérimentations pour recueillir des données utiles à l'évaluation d'impact des politiques et souvent insuffisantes en temps normal. Ensuite, leur durée de vie, car les données doivent pouvoir satisfaire aussi bien les questions urgentes que les prospections futures des administrations. Enfin, l'absence de synthèse freine la représentation des données qui nécessite actuellement une veille individuelle et non collective, d'autant plus que l'accès aux bases de données payantes est restreint pour les administrations. Finalement, Chantal Erault a insisté sur le besoin d'« acculturation », voire de « traduction » des besoins entre le monde administratif et le monde universitaire.

En présentant les différentes missions de France Stratégie, Daniel Agacinski a mis en évidence le rôle de cette institution comme interface du monde de la recherche et des administrations, avec les spécificités qui lui sont propres: les rapports publiés n'engagent que leurs auteurs, « une ambition d'accès directe au public » est portée par la volonté d'interagir avec les médias et les équipes de travail comprennent des formations variées et transversales. Dans la pratique, les chercheurs sont mobilisés via des appels à étude, en participant à des séminaires, en siégeant au conseil scientifique, en contribuant au contenu du site internet et en proposant des synthèses. Autrement dit, cette institution n'adopte totalement ni les codes des administrations, ni ceux de la recherche. Parfois crainte par le gouvernement, Daniel Agacinski souligne que cette force de communication autonome et l'élargissement des parties prenantes par la prise en compte du citoyen intéressent les chercheurs en quête d'espaces d'intervention. Une réflexion sur la place de l'expertise dans la décision publique prendra place le 30 mai dans le cadre du séminaire « Parole d'expert ».

La séance de débat qui s'est ensuivie a fait remarquer l'intérêt de France Stratégie pour les expérimentations aléatoires au détriment des enquêtes qualitatives. La construction des problèmes et des questions par les administrations interpelle sur le poids des chiffres dans la décision publique et relativise la place accordée aux données qualitatives. Daniel Agacinski est d'avis qu'il faut davantage les prendre en considération. Par ailleurs, la position de think tank a été questionnée, sans adhérer à cette définition, il reconnaît l'ambivalence de l'institution, à la fois comme espace de dialogue et fournisseur de recommandations, d'autant plus que dans le cas des autos saisines, l'orientation des travaux est dépendante des personnalités à l'œuvre.

La dernière séquence d'interventions, menée du point de vue des chercheurs, s'ouvre avec l'intervention de Jean Sébastien Eideliman (CeRIES, Dress) qui interroge l'utilité sociale de la recherche. Avec la vocation initiale d'objectiver le monde social, la sociologie est par nature non normative. En s'interdisant des jugements de valeur, le chercheur se limite à dresser des constats et à poser de nouvelles questions plutôt que d'y répondre – aux décideurs de s'en saisir et de proposer des recommandations. Il existe cependant des formes de sociologie appliquée, encore peu développées, qui permettent de mener des recherches-actions en étudiant une question concrète. Ensuite, Jean-Sébastien Eideliman a évoqué ses expériences de rédacteur associé à la revue ALTER, Revue européenne de recherche sur le handicap. Il y fait état d'un taux élevé de refus des articles, en particulier ceux qui font des préconisations trop militantes ou pour lesquels la problématique scientifique n'est pas assez développée. Finalement, il plaide pour une division des tâches, objectif dont résulte l'enjeu de pouvoir disposer d'un maximum d'interfaces.

Roméo Fontaine (INED et HCFEA) a présenté le rôle et les missions du HCFEA avant d'exposer les bénéfices pour les chercheurs qui travaillent dans les administrations : le cumul permet de dévelop-

per une expertise plus large et d'identifier de nouvelles problématiques de recherche. Selon lui, les difficultés à faire communiquer les sphères académique et administrative ne proviennent pas des différences d'interrogation entre les deux parties, relativement proches, mais du manque d'interface. Le transfert de connaissance n'est pas automatique et nécessite un travail spécifique dans les deux sens : pour les administrations, la recherche à l'état brut est difficilement mobilisable dans l'aide à la décision ; pour les chercheurs, il est difficile aussi de comprendre le cadre institutionnel et la logique des acteurs. Pour aménager cette interface, il rejoint Jean-Sébastien Eideliman : ce n'est pas au chercheur d'être le maître d'ouvrage de ce travail de transfert. Roméo Fontaine propose d'anticiper la vulgarisation des travaux de recherche dès le financement des projets en invitant les services de communication dans le groupe de travail de préparation des appels. Pour lui, les revues comme la RFAS ont un rôle à jouer non seulement dans la production de savoir mais aussi dans sa transmission, à travers la publication de synthèses et de revues de littérature.

Les échanges qui ont suivi ont permis de réaffirmer les points essentiels des différentes interventions. D'abord, les participants se sont interrogés sur la faible proportion d'études quantitatives publiées dans les revues scientifiques, contrairement au Québec où l'on compte davantage de recherches-actions. Par ailleurs, administrations et chercheurs ont confirmé leurs attentes quant à une meilleure intégration des parties prenantes dans les processus d'appel à recherche et la nécessité d'une interface qui opèrerait un travail de traduction. Pour conclure, Julie Micheau a mis en évidence le système de contraintes propre à chacun, fonction de l'appartenance institutionnelle, du métier exercé et de la façon de penser qui en découle. Puis, elle a fait remarquer que les besoins des administrations dépassent le politique et portent davantage sur l'expertise, avec la nécessité de construire des enquêtes à l'exploitation durable, capables de palier la contingence des questions et des moyens mobilisés pour y répondre. Dans le cas du handicap et de la perte d'autonomie, Julie Micheau insiste sur l'importance de dépasser les bien-pensances et incantations liées à ce champ d'étude et exhorte à intégrer les personnes concernées au centre du dialogue entre chercheurs et administrations.